RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
MAIRIE DE LATOUR-BAS-ELNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 48/2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-six août, le Conseil Municipal de la Commune de **LATOUR-BAS-ELNE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 19 août 2021

Présents : M BONNEAU François, M LLUGANY Julien, Mme PIC Odile M CAYUELA Jean-Marie, Mme CAMPS Séverine, M Adel M'ZOURI, Mme OLIBO Marie-Hélène, M CAMALY Julien, DECROCK Frédéric Mme DEL AGUILA BARBE Anne, M FILELLA David, Mme HOGNON Sophie, Mme INIESTA Nuria, Mme JORDA Julie, M PENEL Franck, M ROGÉ Pierre , Mme ORTEGA-ROMERO Marie, Mme SENEGA DUPRÉ Patricia,

Excusés : M BERTRAN DE BALANDA Jean-Louis, M Claude COSTA donne pouvoir à M Jean-Marie CAYUELA, M Claude DELANNE donne pouvoir à M Franck PENEL, Mme CULAT Danielle donne pouvoir à Mme PIC Odile, Mme Eva SOUBIELLE,

Secrétaire de séance : M CAMALY Julien

Objet : Convention de mutualisation des moyens de la police municipale de Saint-Cyprien, d'Alenya et de Latour-Bas-Elne

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention de police municipale mutualisée entre les communes de Saint Cyprien, Alenya et Latour-Bas-Elne est en application depuis 2012, afin de poursuivre la rationalisation des moyens entre ces trois communes, une nouvelle convention (jointe en annexe).
Définissant toutes les modalités organisationnelles actuelles de la police municipale mutualisée est proposée pour approbation au Conseil Municipal.
Cette convention fixe plus particulièrement les nouveaux horaires de la police municipale durant la saison estivale :
De 6h30 à 14 h pour le matin
De 14 h à minuit pour après midi
De minuit à 6h30 la nuit, soit 24h/24.
Elle fixe également les nouvelles modalités de financement, au regard des dépenses liées à l'accomplissement des missions de la PMM, la participation de la commune de Latour-Bas-Elne est portée à 120.000 € par an.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de mutualisation des moyens de la police municipale de Saint-Cyprien Alenya et Latour Bas Elne, dont le projet est joint en annexe,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
François BONNEAU

MAIRIE DE LA TOUR-BAS-ELNE

Certifié exécutoire compte tenu de
Sa transmission en Préfecture
Sa notification
Sa publication
Le 27 août 2021